



Sommaire du n° 177 – août 2020

Pages 1 et 2 : Négociations pour le télétravail

Page 3 : Chômage partiel / Licenciement

Page 3 : Congés imposés



Sud Groupe GFI est une section
du syndicat :



(Dés)Accord télétravail ...

Nous sommes bien conscients que le télétravail est sollicité par un certain nombre de salariés et qu'un accord est attendu. Mais doit-on signer un accord où le premier gagnant est Gfi ou doit-on attendre un accord plus équilibré ?

Solidaires-Informatique, dans l'esprit, serait favorable à une évolution du télétravail. S'il est bien mis en application, il permet aux salariés :

- De diminuer le temps de transport entre son domicile et son lieu de travail,
- De pouvoir articuler sa vie professionnelle et sa vie personnelle,

Mais ce dispositif, mal utilisé peut avoir des conséquences sérieuses pour les salariés. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que certains garde-fous soient mis en place pour préserver nos collègues :

- **Des risques psychosociaux notamment liés à l'isolement,**
- **De l'intrusion de la vie professionnelle dans leur vie privée,**
- **De la réalisation de télétravail non-indemnisé,**
- **D'un surcoût lié à la mise en pratique du télétravail,**

La direction de l'entreprise est également dans l'espoir de signer cet avenant. Outre l'attractivité qu'elle argumente pour le recrutement de nouveaux salariés, l'accord leur permettra aussi de « caser » tous les salariés en mission que les clients ne veulent plus sur site et de réaliser des économies non négligeables.

Baisse de la surface nécessaire pour accueillir les salariés :

La restructuration est déjà lancée... La fermeture des petites agences continue en entraînant soit la mise au télétravail forcée 5 jours par semaine, soit le regroupement des salariés dans une autre agence souvent plus éloignée... La mise en place du Flex Office est également en cours ...

Baisse des frais pour Gfi :

Les salariés ne justifiant plus d'un abonnement de transport mensuel ne sont pas remboursés. La généralisation du télétravail entraînera une réduction des frais pris en charge par l'entreprise.

Les prestations qui ne seront plus réalisées en clientèle entraîneront également une réduction importante des frais kilométriques, de repas, d'hôtel, de train, d'avion ...

Baisse de l'absentéisme :

Les organisations patronales et la presse s'entendent pour dire que le télétravail est un levier pour combattre l'absentéisme. Un salarié souffrant pourra se connecter depuis son domicile

(Dés)Accord télétravail ... suite ...

La dernière réunion de négociation relative à l'avenant télétravail a eu lieu ce mardi 28 juillet 2020. La direction n'aura pris en compte aucune des revendications principalement formulées par l'ensemble des organisations syndicales.

Voici un récapitulatif de nos revendications et des propositions de la direction :

Revendications Solidaires :	Proposition de la direction :	Conséquences :
Possibilité pour les salariés de bénéficier d'un pc, écran, clavier, souris, casque, ...	Ne s'engage que sur un pc portable.	Frais de fonctionnement à la charge des salariés...
Conditions indemnitaires conformes au barème URSSAF : 1 jour / semaine = 10 € / mois 2 jours / semaine = 20 € / mois 3 jours / semaine = 30 € / mois 4 jours / semaine = 40 € / mois 5 jours / semaine = 50 € / mois	De 1 à 4 jours / mois = 10 € 4 jours et plus /mois = 20 €	Des conditions indemnitaires qui ne combrent pas le surplus de frais engendrés par le télétravail (locaux, électricité, chauffage, ...)
Inclure le télétravail dit occasionnel et les intercontrats	Exclusion des intercontrats, des salariés réalisant le télétravail sans avenant au contrat	Certains salariés télétravailleront mais ne seront ni équipés, ni indemnisés...
Modification de planification des jours de télétravail sous 15 jours ou 7 minimum	Possibilité de modifier ces jours sous 2 jours ouvrés	Impacts importants sur l'organisation de la vie personnelle et professionnelle
Redirection des appels sur une ligne professionnelle et respect des heures de travail	Pas de « garde-fou » ... l'ambiguïté de la rédaction laisse croire à la possibilité pour le manager de contacter les salariés de 7h30 à 20h30.	Amplitude horaire, droit à la déconnexion et charge de travail : danger
4 jours par semaine ou 16 jours par mois maximum	Possibilité d'aller jusqu'à 175 jours (même consécutifs)	Risque important d'isolement
Possibilité de prendre contact avec les salariés par l'adresse électronique professionnelle et mise en place de réunion d'information par visio-conférence	Ne retient pas la proposition	Perte de contact entre les représentants du personnel et les salariés

Le conseil syndical de Solidaires-Informatique, compte-tenu de l'absence d'effort de la direction n'est pas convaincu de la signature de cet accord. Dans le but de s'assurer que notre choix sera conforme aux attentes de nos adhérents, nous sommes en cours de consultation de ces derniers.

**POUR AGIR
FACE À LA
HIÉRARCHIE,
IL FAUT
SE REGROUPER**

SYNDIQUE-TOI

 Solidaires

IMPOSONS UN AUTRE AVENIR

Solidaires

Prolongation du chômage partiel

Déjà annoncé dans plusieurs périmètres ainsi que lors d'un précédent CSSCT Central, la direction nous informe de la prolongation de la mise en application du chômage partiel jusqu'au 15 décembre chez Gfi.

D'après les premières annonces, les propositions de la direction sont :

- Le maintien du salaire net,
- L'absence de licenciement pour motif économique pendant la période de chômage partiel,
- Maintien des tickets restaurants pour les demi-journées de chômage partiel (perte si la journée entière est chômée).

Nous vous rappelons que lors des périodes chômées, votre contrat est suspendu et vous n'êtes plus à la disposition de l'employeur. Il est formellement interdit à l'entreprise de vous solliciter pour travailler lors des heures chômées. Cela serait constitutif d'une fraude.

Le ministère du Travail a prévu de mener 50 000 contrôles d'ici à la fin de l'été. Plus de 25 000 sont déjà réalisés. Sur environ 10 000 dossiers, moins de la moitié ont été identifiés conformes, près 1500 sont en cours de régularisation. Pour 2000 dossiers, il existe une forte suspicion ou une fraude avérée. Une cinquantaine de procédures pénales sont actuellement pendantes.



réAGIR
ENSEMBLE

Action collective contre les licenciements

Bien que Gfi profite des aides de l'état, bien que Gfi impose à de nombreux salariés de poser 20 jours ouvrés de congés payés sur la période juillet / août, nous constatons une forte augmentation des procédures de licenciement.

Solidaires-Informatique accompagnera chacune et chacun d'entre vous à se défendre face à ces licenciements économiques déguisés.

Nous avons appelé l'ensemble des organisations syndicales à travailler de concert pour mutualiser nos efforts dans l'intérêt des salariés. La CFTC y a répondu favorablement.

Sachez que notre conseil syndical a voté qu'une participation au frais de justice soit mise en œuvre pour les salariés ayant subi une procédure de licenciement injustifiée pendant la crise sanitaire.

L'avocat de notre syndicat recense actuellement les cas aux fins de mettre en place une procédure collective.

Ne subissez pas cette épreuve seul, regroupez-vous pour mieux vous défendre !!!

Prenez contact avec le syndicat qui se bat pour vous : contact@solidairesinformatique.org



A la suite de l'audience du 24 juin 2020, le magistrat du tribunal judiciaire de Bobigny botte en touche. Il déclare qu'il existe une contestation sérieuse sur l'interprétation de la note de congés sur laquelle nous avons été consultés; qu'il appartient au juge du fond de trancher sur la question.

Nous ne lâcherons rien : Solidaires-Informatique a décidé d'interjeter appel !

5 CSE sur 8 ont déjà acté être intervenants volontaires pour soutenir l'action devant la Cour d'appel. Les CSE Sud-Ouest, Grand-Ouest, Méditerranée, Est, ont voté favorablement à l'unanimité. Sur le périmètre Rhône-Alpes, l'avis est également favorable avec une large majorité.

Chez Gfi-Progiciels, les organisations syndicales CFE-CGC et CFDT ont choisi de s'abstenir lors du vote en séance du CSE extraordinaire. L'égalité de voix entre les votes favorables et les abstentions ne permettent pas au périmètre Progiciels de se joindre à l'action.

Les CSE IDF et Nord n'ont pas encore souhaité traiter le sujet.

IS sud-ouest, tout va bien !



L'activité IS se porte plutôt bien dans le Sud-Ouest. A la fin du 1er semestre, si la branche affichait un CA de 13.933 K€ avec un léger retard de 107 K€ par rapport au budget, les chiffres des marges brute et opérationnelle sont loin d'être mauvais.

Marge brute : 10.806 K€ (22,6% du CA) soit une avance de 806K€ par rapport au budget.

Marge opérationnelle : 819 K€ (5,9% du CA) soit une avance de 874 K€ par rapport au budget.

Et pourtant du 16 mars au 31 mai, ce sont 63 personnes qui ont été mises au chômage partiel pour un total de 5.070,50 heures.

Nous nous interrogeons sur le fait que GFI ait fait appel à l'argent des contribuables alors que l'activité ne se porte pas si mal dans la région.

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT : REJOIGNEZ SOLIDAIRES INFORMATIQUE !

Téléchargez notre Pack adhérent : <http://www.sudgfi.fr> ou <https://solidairesinformatique.org/>

Vous y trouverez :

- une feuille de calcul de votre cotisation en fonction de vos revenus- un bulletin d'adhésion
- un bulletin d'adhésion
- un document sur l'utilisation des cotisations, un historique et les statuts du syndicat Solidaires Informatique, ...

Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe GFI, les RS des CSE, des élus ou élus pour vous défendre

Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87	Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Vincent BRACCHETTI (DSC adj France)	06 70 49 84 93	Franck AUGER (DS Ouest)	06 61 63 10 70
Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06	Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Eric BURRI (DS IDF)	06 76 65 11 01	Patrick POUS (DS Rhône Alpes)	06 95 87 88 31
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92	Yann KERBIRIOU (DS Rhône Alpes)	07 61 63 52 67
Nadira ZEROUAL (DS IDF)	06 03 52 71 67	Bogdan LASCULESCU (DS Progiciels)	06 51 09 87 25
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	Paul BARRY (DS Progiciels)	07 72 07 09 83
Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98	François PELTIER (RS CSE IDF)	06 62 49 26 81
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 09 30 46	Norbert FAISANT (RS CSSCT IDF)	06 12 27 04 05
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97		